



PROCÈS-VERBAL

DÉCEMBRE 2023

Le 27 novembre 2023 à 19 h, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 4^e décembre 2023 à 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil située au 108A, avenue Ouellet, le lundi 4^e jour de décembre 2023 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS : Mesdames France Couture, Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, messieurs Michel Desjardins, Éric Langlois, sous la présidence de monsieur Mathieu Therrien, maire suppléant, et formant quorum.

Madame Isabelle Marceau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, est présente.

EST ABSENT : Bruno Gagné, maire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation des procès-verbaux ajournement du 6 novembre 2023 ; procès-verbal du 13 novembre 2023, séance extraordinaire du 20 novembre 2023 et séance extraordinaire du 24 novembre 2023 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance :
 - Demande d'achat Les Productions Louis Lachance SENC;
 - Modification du contrat de travail;
 - Demande du Centre de Plein Air;
 - Formation et inscription comme premier répondant ;
 - Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes et autres comptes envers la municipalité;
 - Déclaration des intérêts pécuniaires, poste de maire et dépôt de dépenses- municipalité de moins de 5000 habitants;
 - Fermeture du bureau pendant les fêtes;
 - Indexation des salaires pour l'année 2024;

6. Demande de subvention (dons) ;
 - Don pour les paniers de Noël;
7. Rapports des employés et organismes;
8. Discussions diverses :
 - Demande d'un citoyen ajout d'un lampadaire;
 - Mandater le centre d'aide et de recherche d'emploi Montmagny-L'Islet;
 - Mandater la Directrice-Générale adjointe et Greffière-Trésorière adjointe pour une demande de subvention volet 2;
 - Prolongation du contrat;
 - Mandater la municipalité du Lac Frontière pour SEAO et la réception des soumissions;
 - Mandat de fournir des conteneurs;
 - Demande d'achat pour un afficheur de vitesse;
9. Varia :
10. Comptes
- 11 Période de questions
- 12 Levée de la séance

Résolution : 01-12-2023

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL AJOURNEMENT DU 6 NOVEMBRE 2023, PROCÈS-VERBAL DU 13 NOVEMBRE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 ET 24 NOVEMBRE

Une copie des procès-verbaux ajournement du 6 novembre 2023, procès-verbal du 13 novembre 2023, séance extraordinaire du 20 novembre 2023 et séance ordinaire du 24 novembre 2023 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe en dépose une copie.

Résolution : 02-12-2023

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 soit confirmé tel qu'il a été rédigé et déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 03-12-2023 (Les productions Louis Lachance SENC)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU que les membres du conseil municipal acceptent la dépense de 1 500 \$ pour une soirée d'animation le 31 décembre 2023 par Les Productions Louis Lachance SENC. Le premier versement sera de

750.00\$ le 5 décembre 2023 et le deuxième versement de 750.00 \$ en janvier 2024. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. M. Eric Langlois est contre.

Résolution : 04-12-2023 (Modification du contrat de travail)

CONSIDÉRANT QUE Mme Isabelle Marceau Directrice Générale adjointe et Greffière-Trésorière remplace temporairement le Directeur Général et Greffier-Trésorier;

CONSIDÉRANT QUE dans le contrat de travail de la Directrice-Générale adjointe et Greffière-Trésorière adjointe, il est mentionné un maximum de 35 h par semaine;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par Mme France Couture. ET RÉSOLU que Mme Isabelle Marceau, Directrice Générale adjointe et Greffière-Trésorière adjointe soit autorisée à faire 40 h par semaine si nécessaire. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

M. Éric Langlois demande de s'abstenir de voter pour la prochaine prise de décision.

Résolution : 05-12-2023 (Demande du Centre de Plein Air Ste-Apolline)

CONSIDÉRANT QUE le Centre de Plein Air a fait une demande de remboursement d'une facture pour des travaux d'égouts au montant de 1 121.01 \$ et le remplacement d'une fenêtre au montant de 685.59 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard. ET RÉSOLU d'autoriser la dépense de 1 121.01 \$ et de 685.59 \$. Adoptée à la majorité des conseillers présents.

Résolution : 06-12-2023 (Formation et inscription comme premier répondant)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU d'ajouter à la liste des premiers répondants, de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, le nom de madame Mélissa Gagné. Les frais de kilométrage seront remboursés par la municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 07-12-2023 (Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes et autres comptes envers la municipalité)

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe remet la liste des personnes endettées envers la municipalité.

Compte rendu au 27 novembre 2023 :

Taxes

Taxes à percevoir	28 994.76 \$
Intérêts à recevoir :	<u>1260.13 \$</u>
Solde des taxes à recevoir	30254.89 \$

Autre compte à recevoir

1755.66\$

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par M. Eric Langlois ET RÉSOLU de confirmer le dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité et d'accepter la liste telle que déposée. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Conformément à la loi, je confirme la réception de 7 déclarations, 7 élus ont remis leurs formulaire (Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil) complété et signé.

Isabelle Marceau, dg adj, et greff-très adj

Résolution : 08-12-2023 (Fermeture du bureau pendant les fêtes)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'autoriser la fermeture du bureau du 22 décembre au 2 janvier 2024 inclusivement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 09-12-2023 (Indexation des salaires pour l'année 2024)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU que les salaires des élus (maire et conseillers) 2 %, pompiers volontaires 4 % sur le tarif mis à jour à chaque année par la MRC. Les premiers répondants 50 \$ par sortie. Les employés de la municipalité soient indexés de 4 %. L'indexation des salaires seront effectif partir du premier janvier 2024. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Résolution : 10-12-2023 (Don pour les paniers de Noël)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU de verser un don de 150 \$ à l'organisme Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny dans le cadre de la guignolée 2023. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

8. DISCUSSIONS DIVERSES

Résolution : 11-12-2023 (Demande d'un citoyen ajout d'un lampadaire)

CONSIDÉRANT QU'UN citoyen à fait la demande d'ajouter une lumière à la boîte postale situé près de la route de l'espérance;

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU de ne pas autoriser l'ajout d'un lampadaire pour éclairer le stationnement de la boîte postal. Considérant, que la boîte postale est dans une entrée privée. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 12-12-2023 (Mandater le Centre d'aide et de recherche d'emploi Montmagny-L'Islet)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'ouvrir le poste de directeur général et greffier-trésorier/ directrice générale et greffière-trésorière. De contacter le Centre d'aide et de recherche d'emploi de la MRC de Montmagny-L'Islet pour le recrutement de candidats ou candidates pour pourvoir à ce poste. Le taux horaire du Centre d'aide et de recherche d'emploi de la MRC de Montmagny L'Islet est de 120 \$ de l'heure. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 13-12-2023 (Mandater la Directrice Générale adjointe et Greffière-Trésorière adjointe pour une demande de subvention volet 2)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton doit faire l'achat de plusieurs bacs à compostage;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire une demande de subvention pour l'achat de plusieurs bacs à compostage;

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'autoriser la Directrice Général adjointe et Greffière-Trésorière adjointe, Isabelle Marceau pour faire une demande d'aide financière au volet 2 du PTMOB ou le prochain directeur général et greffier-trésorier/directrice générale et greffière-trésorière a signer et à agir au nom de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 14-12-2023 (Prolongation du contrat avec les Concassés du Cap)

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec les Concassés du Cap pour la cueillette sera échu le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'avoir un service de cueillette;

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton prolonge le contrat de cueillette de 4 mois 1^{er} janvier au 30 avril 2024 avec une augmentation de 5 % pour le transport de vidange et un 5 % pour le transport de recyclage. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 15-12-2023 (Mandater la municipalité du Lac Frontière pour SEAO et la réception des soumissions)

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Just-de-Bretenière, St-Lucie-de-Beaugard, Saint-Fabien-de-Panet, Lac Frontière et Sainte-Apolline-de-Patton sont regrouper pour aller en soumission d'appel d'offre pour la collecte et le transport de matières résiduelles recyclables et non recyclables;

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'autoriser la Municipalité du Lac Frontière à faire un appel d'offre sur SEAO et pour recevoir au bureau municipal les soumissions cachetées avec la mention (Soumission pour la collecte et le

transport des matières résiduelles recyclables et non recyclables). Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 16-12-2023 (Mandat de fournir des conteneurs)

ATTENDU QUE la MRC de Montmagny 2025 deviendra un tiers dans notre appel d'offre de 2025 pour le recyclage;

ATTENDU QUE le Centre de Plein Air de Ste-Apolline aimerait avoir des conteneurs pour le recyclage au lieu de plusieurs bacs;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU d'ajouter dans son appel d'offre pour le recyclage en 2025 d'avoir des conteneurs sur son territoire. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 17-12-2023 (Demande d'achat pour un afficheur de vitesse)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton veut limiter la vitesse dans le village;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme France Couture ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de deux afficheurs de vitesse au montant de 16 648.58 \$ taxes non incluses de l'entreprise Kalitec. L'installation est comprise ainsi que la formation pour la calibration et la prise de données. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 18-12-2023 (Acceptation-soumission borne sèche)

CONSIDÉRANT QUE six prix de soumissions ont été déposées pour le déneigement des bornes sèches pour l'hiver 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton a retenu le prix de la soumission la plus basse par secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'accepter le prix de la soumission pour chaque secteur, pour le déneigement des bornes sèches pour l'hiver 2023-2024 :

Secteur Rang du Nord	Léo Couture	350.00 \$
Secteur Rang Saint-Joseph	Aldège Guillemette	500.00 \$
Secteur Route 216	Les Ateliers Laprise Inc.	550.00 \$

Ces montants devront être prévus dans le budget 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 19-12-2023 (Demande au Ministère des Transports du Québec)

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'installation d'un miroir sur la route 216 à Sainte-Apolline-de-Patton, près de la route de l'église.

CONSIDÉRANT QUE le Ministère nous a informé que toute demande de modification impliquant une route du réseau supérieur, c'est-à-dire sous la gestion du Ministère, doit faire parvenir et transmettre au Ministère des Transports par voie de résolution municipale

CONSIDÉRANT QUE la demande n'entre pas en conflit avec un règlement ou un projet municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par Mme France Couture ET RÉSOLU d'accepter l'installation d'un miroir de circulation sur la route 216 à Sainte-Apolline-de-Patton. Conditionnel à ce que le Ministère des Transports évalue et accepte cette option de l'installation d'un miroir. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 20-12-2023 (Budget régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Islet-Montmagny)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'adopter le budget de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny tel que déposé. Le total des revenus égal le total des dépenses (1,060 483 \$). L'estimation des coûts pour la municipalité pour l'année 2024 est de 16,980\$. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 21-12-2023 (Engager une coordonnatrice pour le centre de Plein Air)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU QUE Madame Mélanie Boutin soit engagée au poste de coordonnatrice pour le Centre de Plein Air. Le taux horaire et les différentes conditions de travail seront inscrits dans un contrat de travail. Le maire est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat. Mme Boutin sera en poste le mardi le 5 décembre 2023. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 22-12-2023 (Appui à un projet déposé au FR-volet 4 (soutien à la vitalisation))

Considérant les besoins des familles de la MRC de Montmagny pour des places en services de garde sur le territoire ;

Considérant la fermeture récente de services de garde et le manque de places que cela crée ;

Considérant les projets de développements résidentiels en cours à Notre-Dame-du-Rosaire qui visent principalement les jeunes familles ;

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire souhaite aménager un projet pilote de service de garde en communauté de douze places dans les locaux de l'édifice municipal et qu'elle souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR-volet 4 (Soutien à la vitalisation) pour la réalisation des travaux et des aménagements ;

Considérant que ce projet est élaboré avec l'autorité compétente en la matière, soit le Bureau coordonnateur de la MRC de Montmagny qui est habilité à déposer le projet pilote auprès du ministère de la Famille ;

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU QUE la municipalité de Ste-Apolline-de-Patton appuie le dépôt du Projet pilote de service de garde en communauté à Notre-Dame-du-Rosaire dans le cadre du FRR-volet 4 (Soutien à la vitalisation). Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 23-12-2023 (Journal L'Oie Blanche - Distribution)

- CONSIDÉRANT la présentation faite par M. Éric Maltais, directeur du Journal L'Oie Blanche, afin d'informer et sensibiliser les maires au sujet de la Loi C-18 du gouvernement canadien (*concernant les plateformes de communication en ligne rendant disponible du contenu de nouvelles aux personnes se trouvant au Canada*) en lien avec une redistribution équitable des revenus publicitaires;

- CONSIDÉRANT que lesdites compagnies internationales s'accaparent de plus de 80% des revenus publicitaires, affectant ainsi la rentabilité des médias canadiens, donc de nos médias régionaux;

- CONSIDÉRANT que notre journal régional est un outil important en contribution à notre développement régional pour l'ensemble des municipalités;

- CONSIDÉRANT la décision annoncée de TC Média (Transcontinental S.E.N.C.) de cesser la distribution de son PUBLISAC sur le territoire de notre MRC après le 13 février 2024, faisant en sorte que notre journal régional coopératif L'Oie Blanche se retrouvera ainsi sans son distributeur, devant trouver une alternative qui sera beaucoup plus dispendieuse et qui rendra impossible la distribution porte-à-porte telle qu'elle s'effectue actuellement;

- CONSIDÉRANT que le Journal L'Oie Blanche est parmi les plus importants véhicules publicitaires pour l'ensemble des gens d'affaires de la région en raison de la distribution de ses quelque 24 000 exemplaires et qu'il devra acheter de nombreux équipements s'il doit développer son propre réseau de distribution, donc des investissements importants ;

- CONSIDÉRANT que bon nombre de citoyens n'auront plus accès au service de circulaires des commerçants parce que le nouveau produit mis en marché par TC Média (Transcontinental S.E.N.C.), qui s'appelle RADDAR et sera distribué par Poste Canada, ne rejoindra pas tous les foyers sur le territoire et qu'il est important que tous les foyers du territoire puissent recevoir ces informations ;

- CONSIDÉRANT que Poste Canada peut représenter une solution alternative intéressante pour le Journal, mais que les coûts exorbitants entraîneront un problème budgétaire majeur affectant la rentabilité de l'entreprise;

- CONSIDÉRANT que Patrimoine Canada, ministère ayant la gouvernance de Poste Canada, pourrait soutenir les médias régionaux par le biais d'un programme spécial, qu'il s'agisse d'un prix préférentiel, ou

encore d'une subvention ponctuelle pouvant couvrir les frais excédentaires;

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la MRC de Montagny appuie le Journal L'oie Blanche dans ses démarches de distribution alternative et que des démarches soient également effectuées auprès du député fédéral Bernard Généreux afin qu'il fasse des représentations auprès de la ministre Mélanie Joly et de Patrimoine Canada dans le but de créer un programme visant à combler l'écart de coût actuel en rapport avec le fournisseur futur, permettant ainsi à la population de notre territoire d'avoir accès aux journaux locaux.

Il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par Mme France Couture ET RÉSOLU QUE la municipalité de Ste-Apolline-de-Patton appuie le Journal L'oie Blanche dans ses démarches de distribution alternative. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 24-12-2023 (Tetra Tech Qi Inc.)

ATTENDU QUE le conseil a entériné le 2 octobre par la résolution 03-10-2023, la reconstruction d'une première portion du chemin du Lac Carré.

ATTENDU QU la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton a approuvé par la résolution 04-10-2023 le financement de ce projet.

Attendu que le bureau d'ingénieur Tetra Tech QI Inc. a soumis une mise à jour de son devis pour la réalisation des plans et devis sur une base horaire au montant provisionnel hors taxe de 20,000.00\$.

Attendu que la réalisation de l'arpentage doit être réalisée pour produire les plans et devis et que Tetra tech propose la réalisation de l'arpentage au coût de 5,900.00\$ plus taxes.

Attendu que la réalisation de l'analyse des sols a été réalisée en 2023 par la compagnie Englobe au coût total de 21,286.14 \$ taxes comprises.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Mme Dominique Bernard appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'autoriser la ou le prochain directeur général et greffier-trésorier ou directrice générale et greffière trésorière ou la directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe de la municipalité d'engager les dépenses en lien avec le projet, conforme au budget approuvé et de signer tous documents soutenant ces dépenses. Modifiant la résolution 23-11-2023. Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution : 25-12-2023 (Participation au projet de soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité pour l'embauche et le partage des services de gestionnaires et d'opérateurs pour les réseaux de l'eau potable et des eaux usées)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, de Sainte-Apolline-de-Patton, de Notre-Dame-du-Rosaire et de Saint-Paul-de-Montminy désirent présenter un projet de fourniture de

services de gestion et d'opération des réseaux d'eau potable et des eaux usées municipaux dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Dominique Bernard et appuyé par M. Michel Desjardins et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton s'engage à participer au projet de fourniture de services de gestion et d'opération des réseaux d'eau potable et des eaux usées municipaux et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet FR-4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud à titre d'organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 26-12-2023 (DÉMISSION)

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Mme Dominique Bernard appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'accepter la démission de Mme Suzon Lachance. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 27-12-2023 (Modification des signataires et nouvelle autorisation)

D'AUTORISER, le maire Bruno Gagné, ou le maire suppléant, Mathieu Therrien, avec la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe Isabelle Marceau, à signer conjointement par signature manuscrite ou électronique pour et au nom de la Municipalité tout chèque ou mandat pour le paiement, à payer ou à recevoir toute somme d'argent et en donner quittance.

D'AJOUTER, le maire suppléant Mathieu Therrien à signer conjointement par signature manuscrite ou électronique pour et au nom de la Municipalité.

DE RETIRER, toutes les autorisations Desjardins à Jean-Guy Moyersoén, n'étant plus Directeur Général et Greffier-Trésorier depuis le 24 novembre 2023.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Mme Linda Paré appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU d'ajouter et d'autoriser Mathieu Therrien à signer conjointement par signature électronique pour et au nom de la Municipalité tout chèque ou mandat pour le paiement, à payer ou à recevoir toute somme d'argent et en donner quittance. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

M. Éric Langlois demande de s'abstenir de voter pour la prochaine prise de décision.

Résolution : 28-12-2023 (Représentant municipal)

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Mme Linda Paré appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU de retirer les fonctions de représentant municipal à M. Éric Langlois pour le comité du Centre de Plein Air. Adoptée à la majorité des conseillers.

9. VARIA

10. COMPTES

La directrice générale adjointe, et greffière-trésorière adjointe certifiée, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Isabelle Marceau

COMPTES

Total des salaires du 22 octobre 2023 au 25 novembre 2023 18 344,84 \$

Résolution : 29-12-2023 (Comptes)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 81 616.16 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le Maire et la directrice générale, adjointe et greffière-trésorière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la seconde période de questions au public.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 30-12-2023 (Levée de la séance)

Il est 20 h 25. Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Mathieu Therrien, maire suppléant Isabelle Marceau, DG adj et Gref-Très adj

Je, Mathieu Therrien, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Un avis public, pour l'adoption du budget 2024 et du programme triennal d'immobilisation 2024, 2025 et 2026, a été affiché aux endroits prévus à cette fin le 29 novembre 2023.

Un avis de convocation a été signifié le 4 décembre 2023 à chaque membre du conseil municipal pour la tenue de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 à 19 h 30, à la salle du conseil située au 108 avenue Ouellet, ayant pour objet :

1. Présences, ouverture de la session ;
 2. Acceptation de l'ordre du jour ;
 3. Adoption du programme triennal d'immobilisation 2024, 2025 et 2026 et des budgets de fonctionnement et d'immobilisation, budget 2024 ;
 4. Période de questions ;
 5. Levée de la séance.
-

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil le lundi 18 décembre 2023 à 19 heures 30.

SONT PRÉSENTS : mesdames les conseillères, Dominique Bernard, France Couture et Linda Paré, messieurs les conseillers, Michel Desjardins, Éric Langlois et sous la présidence de M. Mathieu Therrien, maire suppléant, et formant quorum.

Isabelle Marceau, directrice générale et greffière-trésorière adjointe est présente.

SONT ABSENTS : madame la conseillère, France Couture et monsieur le conseiller, Éric Langlois et M. Bruno Gagné, maire.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution : 31-12-2023

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Linda Paré appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. Présences, ouverture de la session ;
2. Acceptation de l'ordre du jour ;
3. Adoption du programme triennal d'immobilisation 2024, 2025 et 2026 et des budgets de fonctionnement et d'immobilisation, budget 2024 ;
4. Période de questions ;
5. Levée de la séance.

3. **ADOPTION DES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATION 2024-PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2024, 2025 ET 2026**

Résolution : 32-12-2023 (adoption des budgets de fonctionnement et d'immobilisation 2024 et programme triennal d'immobilisation 2024, 2025 et 2026)

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024

CHARGES 2024

Administration générale	309 078 \$
Sécurité publique	120 301 \$
Transport	381 163 \$
Eaux usées	32 709 \$
Hygiène du milieu	134 939 \$
Urbanisme et mise en valeur du milieu	38 505 \$
Promotion économique et touristique	48 954 \$
Parc municipal	1 286 \$
Salle municipale	18 003 \$
Comptoir artisanal	1 098 \$
Patinoire, Rafale, terrain balle	29 519 \$
Centre Plein-Air	11 066 \$
Bibliothèque	5 003 \$
Bâtiment église	14 431 \$
Frais financement emprunt	56 868 \$
Remboursement capital	29 000 \$
Dépenses d'immobilisations	26 973 \$

Grand total des dépenses : **1 258 896 \$**

REVENUS 2024

Taxe foncière générale	642 285 \$
Taxe spéciale 15 % eaux usées	6 734 \$

Sur une autre base-secteur village

Taux fixe-secteur service égout, eaux usées	37 789 \$
Taux fixe-secteur entretien réseau eaux usées	32 709 \$

Sur une autre base

Taux fixe-matières résiduelles	79 900 \$
Taux fixe-boues de fosses septiques	34 109 \$

Paiement tenant lieu de taxes-gouv. Québec

Compensation des terres publiques	54 625 \$
École, bonification des compensations	7 050 \$

Autres services

Salle municipale et église	3 000 \$
Loyer sacristie	3 000 \$

Impositions des droits

Licences et permis	1 000 \$
Mutations immobilières	15 000 \$

Amendes et pénalités

Amendes et pénalités	1 000 \$
Autres, lettres perception, etc.	300 \$

Intérêts

Intérêts sur placement	100 \$
Intérêts compte EOP	4 000 \$
Ristourne Desjardins	300 \$
Intérêts arréage de taxes	2 000 \$
Location 484 Principale	4 994 \$
Location 385 Principale	7 200 \$

Transferts de droit

Partage de la croissance d'un point de la TVQ	31 431 \$
Péréquation	87 379 \$
Subvention création d'emploi	1 800 \$
Subvention voirie	141 061 \$
Transferts revenus d'intérêts (gouvernement)	41 411 \$

Compensation pour collecte sélective	14 719 \$
Redevances matières résiduelles	4 000 \$

Grand total des revenus : **1 258 896 \$**

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2024

CHARGES 2024

Administration	0
Sécurité incendie	5 000 \$
Voirie incluant la TECQ	1 090 183 \$
Centre communautaire	0 \$
Centre Plein-Air-bâtiment	25 000 \$
Bâtiment église	33 000 \$
Excédent de fonctionnement non affecté	-235 250 \$
Grand total des dépenses	917 933 \$

REVENUS 2024

Revenus d'activités d'investissement	
Taxe générale-immobilisation	26 973 \$
TECQ 2019-2024	890 960 \$
Grand total des revenus	917 933 \$

**PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION
2024, 2025 et 2026**

Voirie

Travaux de réfection d'un ponceau Rang St-Joseph Ouest (2024)	20 000 \$
Travaux de réfection et asphaltage Chemin Lac-Carré (2024)	890 960 \$
Achat d'équipement de voirie (2024-2025-2026)	125 000 \$
Concassage-gravière (2024)	54 223 \$

Sécurité incendie

Ajout d'équipement en sécurité incendie (2024-2025-2026)	15 000 \$
--	-----------

Amélioration énergétique bâtiments et équipements

Bâtiment Église Ste-Apolline (2024-2025-2026)	100 000 \$
Bâtiment Centre de Plein-Air 2024-2025-2026	75 000 \$

*Pour réaliser ces travaux, budget de fonctionnement et/ou l'excédent de fonctionnement du surplus non-affecté et la TECQ 2019-2024

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU

1. D'adopter le programme triennal d'immobilisation pour les années 2024, 2025 et 2026 tel que déposé. Les immobilisations seront payées à même le budget courant et le compte excédent de surplus de fonctionnement non affecté et la TECQ 2019-2024.

2. D'adopter le budget de fonctionnement équilibré d'un million deux cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-seize dollars (1 258 896,00 \$) qui comprend le budget d'activités de fonctionnement d'un million deux cent trente et un mille neuf cent vingt-trois dollars (1 231 923 \$) et un montant de vingt-six mille neuf cent soixante- (26 973 \$) pour le budget d'investissement.
3. D'adopter le budget d'investissement de neuf cent dix-sept mille meuf cent trente-trois dollars (917 933 \$). Un montant de vingt-six mille neuf cent soixante-treize dollars (26 973 \$) provient de la taxe générale-immobilisation, huit cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante dollars (890 960 \$) de la TECQ 2019-2024 et un montant de deux cent trente-cinq mille deux cent cinquante dollars (235 250 \$) sera prélevé du compte « Excédent fonctionnement accumulé non affecté » pour compléter le budget de dépenses des activités d'investissement de neuf cent dix-sept mille neuf cent trente-trois (917 933 \$) pour la réalisation des travaux prévus.

Un règlement décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2024 et les conditions de paiement sera adopté à la séance ordinaire de février 2024. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le président ouvre la période de questions au public.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 33-12-2023 (levée de la séance)

Il est 19 h 48 heures . Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Mathieu Therrien, maire suppléant Isabelle Marceau, d.g. adj et greff.-très adj

Je, Mathieu Therrien, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.
